

DES(94)2- V

Questions politiques économiques, juridiques  
Information et relations culturelles

Political, economic and legal affairs  
Information and cultural relations

INTRODUCTION

A - Préparation du Conseil

- 1) AC/26 - Préparation de la session ministérielle  
1952-1956 Annexe V-9-1
- 2) AC/23 - Ordre du jour pour la réunion commune  
du Conseil et du Groupe Permanent  
1952 Annexe V-9-2
- 3) AC/40 - Rédaction du communiqué final  
1952-1953 Annexe V-9-3

B - Article 2

- 1) CT - Comité des Trois  
1956 (Annexe V-6)  
(pour mémoire)
- 2) AC/108 - Révision de l'étude des activités  
de l'article 2  
1956 Annexe V-10

C - Questions politiques

- 1) AC/21 - Examen du traité sur la CED  
1952 Annexe V-11
- 2) AC/34 - Tendances de la politique soviétique  
1952-1956 (Annexe V-7)  
(pour mémoire)
- 3) AC/119 - Comité politique  
1957-1958 (Annexe V-8)  
(pour mémoire)

- 4) CPC - Comité de procédure et de coordination  
pour une éventuelle conférence au sommet  
1958 Annexe V-12-1
- 5) CES - Comité sur la sécurité européenne  
1958 Annexe V-12-2
- 6) CIC - Comité de l'amélioration de la coopération  
internationale  
1958 Annexe V-12-3
- 7) AC/86 - Groupe de travail chargé de rédiger la  
réponse à la note soviétique Annexe V-12-4

D - Questions économiques

- 1) AC/89 - Politique économique soviétique  
1955-1958 Annexe V-13
- 2) AC/110 - Comité des conseillers techniques  
1957-1958  
(Plan Pineau) Annexe V-14
- 3) AC/127 - Comité économique  
1957-1958 Annexe V-15

E - Questions juridiques

- 1) AC/54 - Déserteurs  
1953-1954 Annexe V-16
- 2) AC/96 - Prisonniers de guerre  
1955-1956 Annexe V-17

F - Information et relations culturelles

- 1) Comités principaux
  - a) AC/24 - Politique d'information  
1952-1953 Annexe V-18-1
  - b) AC/31 - Coopération sociale et culturelle  
1952-1953 Annexe V-18-2
  - c) AC/52 - Comité de l'information et des relations  
culturelles Annexe V-18-3

1953-1958

2) Conférences des services nationaux d'information

AC/1 - Première conférence

1952 (Annexe III-I-1)  
pour mémoire

AC/24 - Deuxième conférence

1953 (Annexe V-18-1)  
pour mémoire

AC/87 - Troisième conférence

1955

Annexe V-19-1

AC/124 - Quatrième conférence

1957

Annexe V-19-2

AC/124 (58) - Cinquième conférence

1958

Annexe V-19-3

3) Conférence radio

AC/77 - Conférence des directeurs des services de  
radiodiffusion

1954

Annexe V-20

4) Information des forces armées

a) AC/58 - Première conférence

1953

Annexe V-21-1

b) AC/90 - Deuxième conférence

1955

Annexe V-21-2

c) AC/93 - Cours pour officiers

1955

Annexe V-21-3

CONCLUSION

DES(94)2- V

Questions politiques économiques, juridiques  
Information et relations culturelles

Political, economic and legal affairs  
Information and cultural relations

INTRODUCTION

La partie III du rapport DES (92) 1 comprend les premières séries des documents de la période 1952-1958 que nous avons commencé à examiner en 1991. Nous avons débuté par les documents du Conseil, du Secrétariat général, du Secrétariat exécutif avant d'entreprendre l'étude des comités traitant des questions politiques, économiques et culturelles.

Il convient de compléter cette partie III.

Sans revenir sur ce qui a déjà été fait pour les séries de documents du Conseil, du Secrétariat général, du Secrétariat exécutif, du Secrétariat international, du Comité des Trois, du groupe de travail sur les tendances de la politique soviétique et du Comité politique dont les documents ont été inventoriés annexes V, 1 à 8, il nous a paru nécessaire de reprendre l'ensemble des Comités traitant des questions politiques, économiques juridiques et culturelles en complétant leur étude et en dressant les inventaires. Tous ces comités ont été regroupés méthodiquement dans ce chapitre V selon le plan indiqué ci-dessus.

A - PREPARATION DU CONSEIL

**1) Groupe de travail chargé de préparer la session ministérielle du Conseil  
Working group on the ministerial meeting of Council**

**AC/26**

**1952 - 1956**

Le Conseil au cours de sa séance du 24 juillet 1952 (CR(52)17-point II) a décidé qu'un groupe de travail serait créé sous la présidence d'un membre du Secrétariat avec le mandat suivant :

- a) Examiner les arguments pour et contre une session des Ministres en automne
- b) Proposer un projet d'ordre du jour à soumettre à cette session si elle a lieu

c) Présenter un rapport au Conseil sur les questions figurant au procès verbal pour la fin du mois d'août.

Ce groupe de travail, présidé par M. R.D. COLERIDGE, Secrétaire exécutif, rassemblait des représentants des délégations, des membres du Secrétariat international et l'officier de liaison du Groupe Permanent.

Il se mit à l'oeuvre dès la fin juillet, rédigea les documents demandés. La session ministérielle n'eut pas lieu à l'automne, mais le groupe de travail resta en place, prit le nom de groupe de travail chargé d'établir l'ordre du jour de la session ministérielle du Conseil et prépara l'ordre du jour de la session ministérielle de décembre. Il continua à tenir ses séances jusqu'en avril 1956, jusqu'à ce que, à la suite du rapport des Trois (les trois Sages), le Conseil ait adopté le document CM(57)44 préconisant que l'établissement de l'ordre du jour du Conseil en session ministérielle serait examiné par le comité politique AC/119. (CR(57)12 - réunion du 27 février, par. 25 relatif à la préparation de la session ministérielle de BONN).

Les documents de ce groupe de travail coté AC/26 sont peu nombreux, on distingue :

a) 8 documents

AC/26 D/1 à D/8 allant de 1952 à 1954

b) 24 procès-verbaux des séances du groupe de travail

AC/26 R/1 à R/26 allant de 1952 à 1956 dont deux non publiés

c) 6 notes administratives

AC/26 N/1 à N/6 allant de 1952 à 1956

d) 2 documents de travail

AC/26 WP/3 et WP/4 datant de 1955 (les deux premiers documents manquent)

Tous ces documents se trouvent sur les films

70 pour les années 1952 et 1953

120 pour les années 1954 et 1955

181 pour l'année 1956

Ils sont tous déclassifiés par DN 79/18 et inventoriés annexe V-9-1, nous recommandons leur mise en lecture publique.

**2) Groupe de travail chargé d'étudier l'ordre du jour provisoire pour la réunion commune du Conseil et du Groupe permanent**

**Working group on provisional agenda for meeting of Council and Standing group**

**AC/33**

**1952**

Pour la première fois depuis la Conférence de Lisbonne, une réunion du Conseil avec le Groupe Permanent était prévue pour la fin octobre 1952, un groupe de travail fut chargé d'établir l'ordre du jour.

Sa mission était de courte durée. Présidé par l'officier de liaison du Groupe Permanent, ce groupe de travail a produit un seul document coté AC/33 D/1. C'est une note de l'officier de liaison du Groupe Permanent à laquelle est joint le procès verbal de la réunion du groupe le 13 octobre et un projet d'ordre du jour pour la réunion du Conseil. Elle est reproduite à la fin du film 58 - voir annexe V-9-2.

Ce document AC/33 est déclassifié par DN 76/7 et nous en recommandons la mise en lecture publique.

**3) Comité chargé de la rédaction du communiqué final  
Committee for drafting final communique**

**AC/40**

**1952-1953**

Lors de sa séance du 19 novembre 1952 (CR(52)29) le Conseil a approuvé les directives générales figurant au paragraphe 7 du document CM(52)105 établi par le groupe de travail sur la politique générale de l'information (AC/24-D/15 du 8 novembre 1952) et relatif à un projet de règlement régissant les relations avec la presse lors des réunions ministérielles du Conseil.

Il y est prévu la création d'un comité de rédaction des communiqués présidé par le Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et composé de représentants de chaque délégation, ordinairement le représentant officiel de l'information ou de la presse accompagnant le ou les ministres. Ce comité devait faire rapport directement au Secrétaire général.

Ce comité coté AC/40, réuni en décembre 1952 pour la 10ème session ministérielle, n'a laissé à cette occasion que le document AC/40 N1 - note administrative relative à la convocation du comité.

Pour la session ministérielle de décembre 1953, on trouve 4 documents de travail AC/40 WP 1 à 4, qui sont les projets de communiqué.

En 1954, sous la cote "communiqué" on trouve trois projets de communiqué final pour la réunion ministérielle d'octobre 1954 qui s'est tenue juste avant la réunion des Ministres des Affaires étrangères des Quatre à Genève.

A partir de cette date la cote AC/40 n'a plus été utilisée ; un Comité de rédaction du communiqué final fonctionnait toujours pour chaque session ministérielle mais les documents ne firent plus l'objet d'une série séparée et cotée systématiquement. Les projets paraissaient alors sous les références WP/final draft pour la session ministérielle d'avril 1953 ou encore FC/1 à 4 pour celle de mai 1956 ou PC pour celle de décembre 1957 et décembre 1958 ou tout simplement : draft.

Seuls les documents AC/40 et "communiqué" sont reproduits sur films (59 et 118). Ils sont inventoriés annexe V-9-3. Les documents AC/40 sont déclassifiés par DN/79/18 tandis que les documents "communiqué" ne le sont pas.

Nous recommandons la mise en lecture publique de ces documents cotés AC/40.

## B - APPLICATION DE L'ARTICLE 2

Nous citerons pour mémoire :

1) Le **Comité des Trois (1956)** coté CT - déjà examiné dans DES(92)1 par. 300 à 306 et dont les documents sont inventoriés annexe V-6.

2) Le **groupe de travail chargé de la révision de l'étude des activités relatives à l'article 2** établie, par le Secrétariat international sous la forme de memorandum du Conseil CM(56)45 du 12 avril 1956 - coté AC/108 - voir DES(92)1 par. 329 à 334, les documents de ce groupe de travail, tous déclassifiés par DN 79/18 sont inventoriés annexe V-10.

## C - QUESTIONS POLITIQUES

### **1) Comité chargé d'examiner le traité sur la CED Committee to examine the EDC Treaty**

**AC/21**

**1952**

Le 13 mai 1952 le Conseil décida de constituer un comité chargé de vérifier le traité instituant la Communauté Européenne de Défense. Il s'agissait d'une question essentiellement politique mais le comité devait s'assurer le concours d'experts militaires pour examiner les aspects militaires du traité (CR(52)3 point VI).

Le comité fut présidé par M. FENOALTEA, Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et composé de représentants nationaux, de représentants du groupe permanent, de membres du secrétariat international.

Il avait pour mandat de "vérifier le projet de traité de la CED" c'est-à-dire déterminer si le projet de traité était conforme aux dispositions énumérées au paragraphe III de la résolution sur la participation de l'Allemagne à la défense occidentale qui avait été adoptée à Lisbonne le 22 février 1952 (C9-D/19).

Une première réunion se tint au Palais de Chaillot le 16 mai au cours de laquelle le comité examina une note provenant du bureau du Secrétaire général. Il y eut trois autres réunions ; lors de la 4ème réunion, le 26 mai 1952, le comité adopta, pour communication au Conseil, le rapport publié sous la forme du document CM(52)20 du 24 mai 1952, invitant les pays à signer le protocole. Le comité avait terminé sa tâche.

Ce comité a produit trois documents cotés AC/21 D1 à 3. Ce sont des notes élaborées sur le sujet.

Il s'est réuni quatre fois du 16 au 26 mai 1952, les procès verbaux AC/21 R1 à R4 sont suivis d'un projet de résolution invitant les pays à signer le protocole annexe sur les engagements d'assistance des Etats partis au traité de l'Atlantique Nord envers les Etats membres de la CED.

Classifiés confidentiels, ces documents sont reproduits sur le film 57, nous recommandons la déclassification et la mise en lecture publique.

Un inventaire de ces sept documents a été établi (annexe V-11).

\*  
\* \*

Nous citons pour mémoire les documents du :

**2) Groupe de travail sur les tendances de la politique soviétique  
Working group on trends on soviet policy**

**AC/34**

**1952-1956**

Ce comité a été étudié dans la DES(92)1 , par. 307 à316 et les documents inventoriés annexe V-7.

Toutefois nous avons complété l'inventaire des documents TSP (pièce jointe à l'annexe V-7) qui sont les memoranda du Secrétaire du groupe de travail. Ils portent la cote TSP(56) 1 à30. Ils ont été microfilmés film 195 cosmic mais sont incomplets. Ils peuvent être en partie complétés par les documents des dossiers NISCA à savoir TSP(56) 11, 18 et 19.

**3) Comité politique  
Committee of political affairs**

**AC/119**

**1957-1958**

Pour mémoire voir DES(92)1 par. 340 à349 et annexe V-8.

**4) Comité de procédure et de coordination pour une éventuelle conférence  
au Sommet  
Committee on procedure and co-ordination for a possible summit  
conference**

**CPC**

**mars 1958**

En décembre 1957, à la veille de la conférence des chefs de Gouvernement des pays de l'OTAN, l'URSS avait adressé à ces chefs de gouvernement une série de lettres relatives à la détente internationale. Seule la lettre adressée au Président EISENHOWER préconisait une réunion de chefs de gouvernement. Les pays de l'OTAN se concertèrent en vue d'une harmonisation des réponses qui furent adressées à Boulganine.

Dans une deuxième série de lettres soviétiques au Président EISENHOWER début février 1958, la réunion d'une conférence au sommet fut plus nettement envisagée. Le Conseil en discuta et décida de créer, le 20 février 1958 "un comité chargé d'étudier les questions posées par la préparation d'une éventuelle "conférence au sommet" et notamment :

- d'examiner les diverses façons possibles de pressentir le gouvernement soviétique au sujet de l'éventuelle conférence au sommet ;
- d'établir l'ordre du jour de cette conférence ;
- d'examiner la question de la conférence au sommet".

Le Conseil prévoyait en outre que ce Comité serait composé de représentants de haut rang et d'experts de huit pays (Canada, France, Allemagne, Italie, Norvège, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis) (PO(58)300 du 20 février 1958).

Le Comité, présidé par le Secrétaire général, se réunit dès le 25 février 1958 et prit le nom de Comité de procédure et de coordination pour une éventuelle conférence au sommet (Committee on procedure and co-ordination for a possible summit conference) CPC.

Au cours de sa première réunion, CPC-R(58)1, il estima nécessaire de recommander au Conseil la création de deux comités :

- le comité sur la Sécurité Européenne
- et le comité sur l'amélioration de la coopération internationale, étant entendu que le comité de procédure et de coordination se réservait de traiter toutes questions qui n'entreraient pas dans les attributions de ces deux comités y compris les questions de substance sur le désarmement.

Au cours de la 3ème réunion, le 26 mars 1958, le comité se mit d'accord sur un texte présenté par la délégation britannique. Ce texte reconnaissait que la réunion d'une conférence au sommet était très souhaitable, qu'elle devait être préparée par une réunion des ministres des Affaires étrangères. La date du début des conversations, le lieu de la conférence et le nombre de participants y furent aussi discutés (voir PO/58/495 et 496).

Le Conseil examina le document produit par le comité, il prépara un exposé de la position occidentale sur une conférence au sommet qui fut remis au gouvernement soviétique, et il publia un communiqué de presse (RDC/58/129 du 31 mars 1958).

Le comité avait terminé sa tâche.

Les documents de ce comité CPC se répartissent en :

- 8 documents cotés CPC-D(58) 1 à8
- 2 relevés de décisions et
- 1 compte rendu sommaire de réunion (CPC-R(58) 1 à3
- 1 notice CPC-N(58) 1

Ils sont reproduits sur le film 240 et encore classifiés. Ils sont inventoriés annexe V-12-1.

Il conviendra également de consulter les memoranda du Secrétaire général (PO) et du Secrétaire exécutif (RDC).

## **5) Comité sur la Sécurité Européenne Committee on European security**

### **CES**

#### **1958 (mars-août)**

Lors de ses premières réunions tenues les 25 et 26 février 1958, le comité de procédure et de coordination pour une éventuelle conférence au sommet avait recommandé la création d'un comité sur la sécurité européenne qui devrait "examiner entre autres le problème de la création d'une zone européenne à statut particulier, le contrôle de cette zone, les mesures permettant de se garantir contre la possibilité d'attaques par surprise en Europe et la conclusion d'un pacte de non agression" CPC-R(58) 1.

Cette proposition fut soumise au Conseil du 27 février qui approuva et le comité sur la Sécurité européenne (Committee on European security) coté CES et composé de représentants de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis se réunit le 11 mars 1958 sous la présidence de M. Alberico CASARDI, Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques.

Les discussions portèrent sur la réunification de l'Allemagne, les plans de désengagement, les problèmes fondamentaux soulevés par un éventuel accord de sécurité.

Comme il était prévu dans le document cité plus haut CPC-R(58)1, le comité sollicita l'avis du groupe de travail quadripartite (Canada, France, Royaume-Uni, Etats-Unis) sur la réunification de l'Allemagne, qui remit au comité sur la sécurité européenne un rapport, sur les problèmes de sécurité

européenne, sur les mesures à prendre et sur la réunification de l'Allemagne, qui fut repris dans le document CES-D(58)7 du 22 juillet 1958.

Lors de sa cinquième réunion les 28 et 29 juillet 1958, le comité examina ce rapport, l'amenda et en approuva le texte par une note de couverture indiquant que ce rapport serait soumis au Conseil en tant que document du comité sous la forme CM(58)115 du 22 août 1958.

Un deuxième rapport sur la note norvégienne du 16 juin proposant des mesures de sécurité applicables dans une zone de l'Europe au-delà du rideau de fer, qui impliquaient l'établissement d'un contrôle, fut également soumis au Conseil (CM(58)117 du 27 août 1958.

Le comité avait terminé sa tâche.

Le Conseil ne discuta pas les documents, il chargea le Secrétariat international d'établir une note d'ensemble qui pourrait être produite lors de la réunion de la conférence au sommet.

Les documents du Comité sur la sécurité européenne se répartissent en :

- 8 documents cotés CES-D(58) 1 à 8
- 5 relevés de décisions des réunions CES-R(58) 1 à 5
- 7 notices administratives CES-N(58) 1 à 7
- 2 memoranda CES-memo (58) 1 et 2

Ils sont reproduits sur le film 240 et encore classifiés. Ils sont inventoriés annexe V-12-2

## **6) Comité de l'amélioration de la Coopération internationale Committee on methods for strengthening international cooperation**

**CIC**

**1958 (mars-juin)**

Comme le Comité sur la Sécurité européenne, le Comité de l'amélioration de la coopération internationale (Committee on methods for strengthening international co-operation) fut créé par le Conseil le 27 février 1958 sur la proposition du "Comité de la procédure et de la coordination pour une éventuelle conférence au sommet", avec pour tâche "d'examiner entre autres la question de l'amélioration des relations économiques et les problèmes des contacts entre l'Est et l'Ouest" (CPC-R (58) 1).

Le Comité de l'amélioration de la coopération internationale s'est réuni pour la première fois le 14 mai 1958 sous la présidence de M. Alberico CASARDI, il était composé de représentants de la Belgique, du Danemark, de la France, du Portugal, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

Le Comité prépara deux rapports :

- l'un sur les contacts entre l'Est et l'Ouest (circulation des personnes, relations culturelles, circulation des livres et des périodiques, émissions radiophoniques, censure) qui fut soumis au Conseil sous la forme du memorandum CM(58) 88 du 9 juin 1958 ;

- l'autre sur les relations économiques adressé au Conseil le même jour comme CM(58)93.

Ces documents furent approuvés par le Conseil qui demanda à la délégation des Etats-Unis de les transmettre à Moscou aux trois Ambassadeurs occidentaux (France, Royaume-Uni, Etats-Unis) réunis en pourparlers préparatoires à la conférence au sommet. Le comité a terminé ses travaux.

Les documents du Comité de l'amélioration de la coopération internationale sont cotés CIC, ils se répartissent en :

- 18 documents cotés CIC-D(58) 1 à 13 avec des sous cotes
- 7 relevés de décisions CIC-R(58) 1 à 7
- 4 notices CIC-N(58) 1 à 4
- 4 memoranda (adressés par le Président au Comité) CIC-memo(58)

1 à 4

Ils sont reproduits sur le film 240 et encore classifiés "confidentiel" ou "restricted". Ils sont inventoriés annexe V-12-3.

\*

Nous recommandons la déclassification et la mise en lecture publique des documents de ces trois comités cotés CPC-CES-CIC, préparatoires à la conférence au sommet de 1958.

Signalons encore le groupe de travail chargé de rédiger la réponse à la note soviétique de 1954 AC/86 (working group on the reply to the soviet note) qui a produit un seul document : un projet de réponse. Nous en recommandons la mise en lecture publique.

D - QUESTIONS ECONOMIQUES

**1) Groupe de travail sur l'étude comparative des tendances économiques des pays de l'OTAN et du bloc soviétique  
appelé par la suite**

***Comité sur la politique économique soviétique***

**Working group on comparison of economic trends in the NATO and soviet countries, subsequently renamed,  
*Committee on soviet economic policy***

**AC/89**

**1955-1958**

L'Alliance atlantique ayant de plus en plus conscience de l'influence des questions économiques sur la politique de sécurité des alliés, le Secrétariat international a pris l'initiative en 1954 de rédiger une étude comparative du potentiel économique actuel des pays de l'OTAN (y compris l'Allemagne de l'Ouest) et des pays du bloc soviétique (à l'exclusion de la Chine) en essayant de faire une projection pour les vingt années à venir.

En transmettant ce rapport au Conseil, le Secrétaire général adjoint a exprimé le souhait que le Secrétariat international pût continuer et approfondir ces travaux (CM(54)99 du 9 décembre 1954). Le Conseil étudia le document, décida que l'entreprise devait être poursuivie et conclut à la création d'une groupe de travail "auquel toutes les délégations qui le désirent seront représentées pour participer à la suite de ces études en collaboration avec le Secrétariat" (CR(54) 44 et 45 des 24 novembre et décembre 1954).

Le groupe de travail sur l'étude comparative des tendances économiques des pays de l'OTAN et du bloc soviétique (working group on the comparison of the economic trends in the NATO and soviet countries) AC/89 était créé. Il se réunit pour la première fois le 1er février 1955, sous la présidence de M. John LICENCE, chef de la section économique de la division Economie et Finances. Il commença par discuter de la méthode de travail et de son champ d'études. Il soumit des rapports au Conseil pour les réunions ministérielles de décembre 1955 et de mai 1956.

Ce fut au cours de la réunion ministérielle de mai 1956 que la délégation allemande lança l'idée d'études périodiques sur la pénétration soviétique dans les pays sous-développés, qui seraient établies par le Secrétariat international. Le Conseil examina la proposition, il demanda au groupe de travail de se charger de ces études et de ce fait il changea sa

dénomination en groupe de travail sur la politique économique soviétique (working group on soviet economic policy).

Ce groupe de travail avait désormais deux tâches : continuer les études comparatives sur l'économie des pays OTAN et ceux du bloc soviétique et établir des études périodiques sur les mesures économiques prises par l'Union Soviétique à l'égard de l'étranger, y compris la Chine. Comme le groupe de travail était revêtu d'une mission régulière et continue, la procédure normale fut de le laisser prendre l'appellation de Comité (RDC/381/56 du 10 septembre 1956). Cette situation qui ne repose sur aucun texte approuvé par le Conseil, a été sanctionnée par la pratique puisque le Comité des Trois a demandé le maintien du "Comité" sur la politique économique soviétique.

Lors de la création du Comité économique, AC/127, le 23 juillet 1957, s'est posée la question des relations entre le récent comité économique et le Comité sur la politique économique soviétique (AC/127-D/1 et D/3). On alla même jusqu'à envisager de supprimer celui-ci arguant qu'il pouvait faire double emploi avec le Comité économique. Toutefois le Comité économique dut reconnaître que le Comité sur la politique économique soviétique travaillait en relation avec le Comité politique et qu'il convenait de le maintenir. Il proposa en un premier temps qu'il soit considéré comme un groupe de travail dépendant du Comité économique (AC/127-D/24) puis il admit qu'il serait placé sous la direction générale du Comité économique, qu'il continuerait ses travaux et que comme le passé il se chargerait des études demandées par le Comité politique (AC/127-D/24 examiné lors de la réunion du 24 février 1958 (AC/127-R/8).

A compter de mai 1958, le Comité prit la dénomination de sous-comité sur la politique soviétique et le 24 mai 1958 soumit au Comité économique son rapport (AC/127-D/31) sur l'offensive économique du bloc soviétique. Ce sous-comité a continué à fonctionner jusqu'en 1972.

Jusqu'à la fin de l'année 1958, il étudia le développement économique du bloc soviétique et de la Chine, la pénétration économique soviétique dans les pays sous-développés, et notamment en Egypte, Syrie, Soudan, Yemen.

Les documents de ce Comité déjà cotés dans le DES(92)1 paragraphes 320 à 323, sont inventoriés annexe V-13 et déclassifiés par DN 81/23.

Nous rappelons qu'ils se composent de :

- 23 documents cotés AC/89 D/1 à 23
- 28 procès verbaux de réunions AC/89 R/1 à 28
- 23 notices AC/89 N/1 à 23
- 40 documents de travail AC/89 WP/1 à 40

## **2) Comité des Conseillers techniques Committee of technical advisers**

**AC/110**

**1956**

Lors de la réunion ministérielle du Conseil de mai 1956, Christian PINEAU, ministre français des Affaires étrangères, a proposé un plan tendant à la création d'une agence pour le développement économique mondial, principalement pour venir en aide aux pays sous-développés. Dans son communiqué final du 5 mai 1956, le Conseil a précisé qu'il avait donné instruction à ses représentants d'examiner les problèmes économiques soulevés par le plan proposé par M. PINEAU et qu'un Comité de Conseillers techniques serait appelé à collaborer sous l'autorité du Conseil (CR(56)21).

Un projet de mandat de ce Comité de Conseillers techniques fut proposé par les Etats-Unis, c'était un mandat précis ; le Comité serait chargé spécialement de donner des avis au Conseil sur certains grands problèmes économiques soulevés dans le plan PINEAU par l'aide aux régions sous-développées. La délégation de l'Italie insista pour que le mandat fût élargi et que le Comité continuât à exister après l'examen du plan Pineau. Après discussion, le Conseil du 17 juillet 1956 (CR(56)38) adopta un mandat temporaire :

"le Comité des Conseillers techniques est chargé de résumer la position prise par chacun des pays membres sur les rapports entre les problèmes du développement économique des pays sous-développés d'une part, et la stabilité et le bien-être des pays membres de l'OTAN, de l'autre ; ainsi que sur les différents aspects économiques et techniques du plan Pineau".

"Le comité sera composé de représentants de chacun des pays membres ; il devra soumettre un rapport au Conseil pour le 1er novembre 1956. Il élira lui-même son Président".

Le Comité, coté AC/110, s'est réuni pour la première fois le 23 juillet 1956. Il a remis son rapport au Conseil (CM(56)142 le 18 décembre 1956. Ce rapport qui émettait beaucoup de réserves sur l'efficacité du plan fut discuté au cours de la séance du 16 janvier 1957 (CR(57)3).

Lors de la création du Comité économique, AC/127 le 23 janvier 1957, le Conseil approuva le memorandum CM(56)127 révisé du 10 janvier 1957, où il était indiqué que toute fonction qui resterait confiée au Comité des Conseillers techniques serait transférée au nouveau Comité économique.

Ce Comité a donc eu une brève existence. Les documents, peu nombreux, ont été répertoriés dans DES(92)1 par. 337 et 338. Un inventaire a été dressé annexe V-14. Ils ont été déclassifiés par DN 79/18.

Rappelons qu'ils se composent de :

- 16 documents cotés AC/110 D/1 à 16
- 5 procès verbaux de réunions AC/110 R/1 à 5
- et 4 notices AC/110 N/1 à 4

### **3) Comité économique Committee of economic advisers**

**AC/127**

**1957-1958**

Depuis sa création l'Alliance avait reconnu la nécessité de faciliter les consultations économiques. En 1956 le rapport du Comité des Trois sur la coopération non militaire s'appuyait sur l'idée que "coopération politique et conflit économique sont inconciliables" et insistait sur l'action bénéfique et indispensable d'une coopération économique entre les pays membres. Aussi le Comité économique AC/127 a-t-il été créé, comme le Comité politique, à la suite des recommandations de ce rapport lors de la réunion du Conseil du 23 janvier 1957.

Le mandat, défini le 23 janvier 1957, a été révisé le 6 février 1957 et définitivement adopté le 14 février 1957. Contenu dans l'annexe A du document CR(57)4, il précise que "le Comité économique étudiera les questions économiques particulièrement intéressantes pour l'Alliance et notamment celles qui ont des incidences politiques ou militaires ou mettent en cause la santé économique de l'ensemble de la Communauté atlantique. Il fera rapport au Conseil. Quant aux études et aux travaux préparatoires, ils pourront être soit confiés au Comité par le Conseil, soit autorisés par le Conseil à la demande du Secrétaire général ou du Comité lui-même".

En 1957 et en 1958, le Comité a traité des aspects non militaires de la résolution de l'Union de l'Europe Occidentale qui demandait d'étudier les rapports entre les armements modernes et les ressources économiques et financières des pays membres. Il a établi un questionnaire sur les transactions en monnaies locales résultant du stationnement des forces dans les pays membres et analysé les réponses à ce questionnaire. Il s'est intéressé à l'activité des autres organisations internationales ainsi qu'à la coordination des relations économiques des pays de l'OTAN avec les pays sous-développés.

Ce comité fonctionne encore.

Les documents de ce comité, que vous avons déjà présentés DES(92)1 paragraphes 354 à 360, sont inventoriés annexe V-15. Ils ont été déclassifiés par DN 79/18. Ils sont en anglais et en français à l'exception de deux documents de travail rédigés en anglais seulement. Rappelons qu'il se composent en 1957 et 1958 de :

- 37 documents cotés AC/127 D/1 à 37
- 22 procès verbaux de réunions AC/127 R/1 à 22
- 16 notices administratives AC/127 N/1 à 16
- 17 documents de travail AC/127 WP/1 à 17

## E - QUESTIONS JURIDIQUES

Nous avons ajouté dans ce chapitre deux séries de documents à caractère politico-juridique et qui peuvent ressortir du droit international car il s'agit pour l'une de la signature d'une convention entre les pays OTAN et pour l'autre de l'adhésion de l'OTAN à une convention internationale.

### **1) Groupe de travail sur l'assistance entre les pays OTAN pour l'arrestation de déserteurs et de délinquants**

#### **Working group on Mutual Assistance in the arrest of deserters and defaulters**

**AC/54**

**1953-1954**

En mai 1953, le Groupe permanent adressa au Conseil un document du SHAPE relatif à l'arrestation des déserteurs et des délinquants (SGM-695-93 du 6 mai 1953). Le Groupe permanent reconnaissait qu'il était souhaitable du point de vue militaire que les pays membres de l'OTAN se prêtent assistance.

Le Secrétaire général adjoint, reprenant le document du standing group adressa au Conseil un memorandum CM(53)78 du 9 juin 1953 qui fut examiné au cours de la réunion du 17 juin 1953. Il y fut décidé la convocation d'un groupe de travail d'experts chargés d'examiner la question de l'assistance mutuelle pour l'arrestation des déserteurs et des délinquants (working group on mutual assistance in the arrest of deserters and defaulters) à savoir déterminer si la convention pour le statut des forces signée à Londres le 19 juin 1951 "s'applique également aux déserteurs se trouvant dans les pays OTAN autres que ceux où ils ont été envoyés en mission officielle et, dans l'affirmative, comment elle doit être appliquée".

Il s'agissait d'une question à caractère polico-juridique en relation avec une convention qui n'avait pas encore été signée par tous les pays membres.

La première réunion du groupe de travail coté AC/54 se tint le 14 septembre 1954. Mr W. V.J. EVANS (Royaume-Uni) ancien président du groupe de travail sur le statut des forces, fut élu président.

Le groupe de travail prépara un projet de protocole qui fut discuté et plusieurs fois révisé. En raison des réticences de la délégation américaine dont le gouvernement n'avait pas encore pris de décision sur le sujet, le groupe de travail renonça à envoyer son rapport et son projet de protocole au Conseil. Il ne restait plus qu'à envisager des accords bilatéraux. La question restait pendante.

Les documents de ce groupe de travail cotés AC/54 se répartissent :

- 4 documents cotés AC/54 D/1 à 4
- 4 comptes rendus de réunions AC/54 R/1 à 4
- 1 notice administrative AC/54 N/1
- 1 document de travail AC/54 WP/1

Ils sont reproduits sur le film 125 et inventoriés annexe V-16. Ils sont encore classifiés "confidentiel" et "diffusion restreinte".

## **2) Groupe de travail sur les prisonniers de guerre Working group on prisoners of war**

**AC/96**

**1955- 1956**

Dès novembre 1952, les autorités militaires de l'OTAN se sont préoccupées du problème des prisonniers de guerre. Il s'agissait de trouver une solution sur la manière dont les prisonniers de guerre détenus par un commandement intégré devraient être gardés et transférés entre les forces placées sous son autorité en conformité avec les dispositions de la convention de Genève de 1949.

Le Groupe permanent dut poser la question à plusieurs reprises. Après le memorandum de novembre 1952 SGM 2497-52 sur la mise au point de la politique de l'organisation, soumis au Conseil sous la forme du memorandum CM(52)120 du 5 décembre 1952, pour une étude politique, le Groupe permanent adressa un deuxième memorandum le 9 février 1953 qui reprenait la question et

qui fit l'objet du document CM(53)20 du 7 mars 1953. Ce dernier memorandum préconisait la création d'un groupe de travail.

Le Conseil examina le document, il estima, en raison du caractère à la fois militaire et politique de l'affaire, qu'une étude générale de tous les aspects représentait une méthode préférable à celle qui consisterait à faire poursuivre parallèlement les études par le Conseil et le Groupe permanent. Il décida donc dans sa séance du 18 mars 1953 (CR(53)10) d'approuver le document et par conséquent la création d'un groupe de travail.

Ce ne fut que le 27 juillet 1955, après un nouveau memorandum du Groupe permanent (SG 243 final) et le memorandum CM(52)67 du 15 juillet 1955, que le Conseil décida la création du Groupe de travail chargé d'étudier la politique de l'OTAN relative aux prisonniers de guerre (CR(55)35).

Ce groupe de travail sur les prisonniers de guerre (working group on prisoners of war) porte la cote AC/96. Il a tenu sa première séance le 15 novembre 1955. Le Général SCHEPERS de la délégation des Pays-Bas fut élu président. Le Capitaine MOUTON de la même délégation lui succèdera. Il était composé de représentants nationaux, de membres du Secrétariat international et de représentants militaires.

La délégation du Royaume-Uni avait préparé une note (AC/96-D-1) exposant les difficultés de l'application de la Convention de Genève de 1949 lorsqu'il s'agissait de prisonniers de guerre faits par un commandement intégré ou une personne morale internationale, et proposant comme solution le transfert des prisonniers à une puissance. Cette note et le document SG 243 final ont servi de base aux discussions.

Le groupe de travail a ensuite rapidement établi un document sur la politique à adopter par les pays de l'OTAN (AC/96-D-2). Ce document, discuté, corrigé, aboutit à un rapport qui fut soumis au Conseil CM(56)12 du 10 février 1956 et qui faisait ressortir la complexité du problème.

Dans sa dernière séance le groupe de travail mit au point une liste de questions juridiques qui demandaient à faire l'objet d'une étude plus approfondie et qui fut soumise au Conseil CM(56)70 du 18 mai 1956.

Le groupe de travail estima avoir ainsi rempli sa mission et il se sépara. Il appartenait au Conseil de faire poursuivre les études. La question restait pendante, et il ne semble pas qu'elle ait été reprise.

Les documents produits par ce groupe de travail, qui rapportait directement au Conseil se répartissent en :

- 14 documents AC/96 D1 à D14

- 3 procès verbaux de séances AC/96 R1 à R3
- 3 notes administratives AC/96 N1 à N3
- 1 document de travail AC/96 WP 1

Les documents en langues anglaise et française se trouvent tous sur le film 138. Ils sont inventoriés pièce à pièce - voir annexe V-17.

Ils portent toujours la classification "confidentiel".

L'intérêt de ce dossier politique et juridique est de montrer la complexité du sujet et les difficultés rencontrées par l'OTAN pour l'application d'une convention internationale à une organisation internationale à peine créée à l'époque de la signature de la Convention.

\*  
\* \*

Nous appelons l'attention sur le groupe de travail sur les déserteurs et le groupe de travail sur les prisonniers de guerre dont les documents sont toujours classifiés. Il s'agit d'affaires pendantes qui n'ont pas reçu de solution ; il peut être jugé inopportun de les mettre dès maintenant en lecture publique.

\*  
\* \*

## F - INFORMATION ET RELATIONS CULTURELLES

### Introduction

Très vite la question de l'information du public a retenu l'attention du Conseil : en juillet 1950, le Conseil des Suppléants, siégeant à Londres décida la création d'un Service de l'information et en septembre 1950, à New-York, le même Conseil des Suppléants nomma M. NEWTON (Canada) Directeur de ce service (voir AC/1 D/12 du 11 mai 1951) avec mission de travailler, par l'intermédiaire des services des pays membres à "créer un service propre à développer et coordonner l'information pour promouvoir les objectifs du traité".

Avec la réforme de 1952, le Service de l'information fit partie intégrante du Secrétariat international. Ce service travailla en étroites relations avec les comités d'information et de co-opération culturelle, il poursuit sa tâche encore maintenant avec le Comité de l'information et des relations culturelles et son rôle n'a cessé de s'accroître.

Les questions d'informations et les questions culturelles ont d'abord été traitées dans le cadre de l'article 2 par le Comité de la Communauté

Atlantique et le Groupe de travail de ce Comité (voir AC/10-D/7 du 22 janvier 1952 le document du Conseil C/9-D/8 du 19 février 1952 dans DES(92)1 paragraphe 194).

Après la réforme de 1952 ces questions ont été reprises par les comités suivants :

## 1 - COMITES PRINCIPAUX

### **a) Groupe de travail sur la politique d'information Information policy working group**

**AC/24**

**1952-1953**

Il était apparu que l'Alliance Atlantique était trop souvent ignorée du grand public, voire même des troupes de l'OTAN, et qu'il appartenait à l'OTAN de se soucier davantage de la diffusion de l'information relative à la nécessité du réarmement, moyen nécessaire pour maintenir la paix ainsi qu'aux tâches poursuivies et aux progrès accomplis sans occulter le travail qui restait à faire par l'Organisation.

Aussi lors de la réunion du 25 juin 1952 (CR(52)11 point III), le Conseil a-t-il reconnu l'urgence des mesures à prendre et décidé la création d'un groupe de travail sur la politique générale d'information avec le mandat suivant :

- "rassembler et collectionner les idées qui devraient être inculquées aux peuples de la Communauté Atlantique ;

- formuler des avis sur la forme sous laquelle ces idées devraient être présentées ;

- formuler des avis sur le choix des organismes ou des moyens à employer pour cette tâche".

Le Conseil a, en outre, invité le Secrétaire Général à désigner le Secrétaire général adjoint pour les Affaires politiques comme président de ce groupe de travail qui devait comprendre des représentants de tous les pays membres et aux réunions duquel les autorités militaires (SGLO et SHAPE) seraient invitées à assister.

Le groupe de travail, coté AC/24, s'est réuni pour la première fois le 9 juillet 1952, sous la présidence de M.S. FENOALTEA. Au début du mois de décembre suivant, le groupe a supprimé dans son titre le mot "générale" pour

prendre la dénomination de "groupe de travail sur la politique d'information" (Information policy working party).

Parmi les tâches assumées par ce groupe de travail, nous relevons l'organisation et le déroulement de la Conférence des chefs des services nationaux d'information de février 1953 ; les documents de cette conférence sont inventoriés sous la cote du groupe AC/24. Citons encore : la contre propagande, les visites de journalistes, les missions radiophoniques...

Ce groupe de travail a fonctionné jusqu'en juin 1953, puis sur décision du Conseil du 8 juillet 1953, il fusionna avec le groupe de travail sur la co-opération sociale et culturelle pour former le Comité de l'information et des relations culturelles.

Les documents produits par ce groupe se répartissent en

- 44 documents cotés AC/24 D/1 à 44
- 21 procès verbaux de réunions AC/24 R/1 à 21
- 1 notice administrative AC/24 N/1

reproduits sur le film 58. Ils sont inventoriés annexe V-18-1 et déclassifiés. Nous en recommandons la mise en lecture publique.

**b) Groupe de travail sur la coopération sociale et culturelle  
Working group on social and cultural cooperation**

**AC/31**

**1952-1953**

Le groupe de travail sur la coopération sociale et culturelle a son origine dans le rapport du Comité de la Communauté Atlantique au Conseil C9-D/8 du 19 février 1952 approuvé à Lisbonne (voir DES(92)1 par. 88).

A la réunion du Conseil du 18 septembre 1952 (CR(52)21 point I) fut examinée une note du Secrétaire général demandant la mise en oeuvre des mesures suggérées dans ce rapport, notamment la coopération dans le domaine social et dans le domaine culturel ainsi que l'étude des problèmes de la mobilité de la main d'oeuvre. Après discussion, le Conseil décida de dissocier les questions de main d'oeuvre et demanda l'installation d'un groupe de travail sur la coopération sociale et culturelle (working group on social and cultural cooperation) qui serait présidé par le Représentant permanent du Canada, M. ADPHEENEY.

Le groupe coté AC/31 s'est réuni pour la première fois le 10 décembre 1952 avec la participation des représentants de presque tous les pays membres. Il se référa aux conclusions du Comité de la Communauté Atlantique qui avait recommandé d'agir avec une grande souplesse et une grande liberté pour favoriser les contacts entre les organismes, réaliser des échanges de personnes, d'étudiants, de documents. Ainsi il se préoccupa d'étudier les réalisations de l'Organisation du Traité de Bruxelles et du Conseil de l'Europe ; il chercha les moyens d'établir une coopération culturelle avec les forces armées de l'OTAN, de développer les échanges culturels internationaux par des voyages touristiques et culturels ; il recensa les accords culturels et alla jusqu'à s'intéresser à la recherche scientifique.

Lors de la cinquième réunion, le 18 juin 1953, le Président annonça que les activités de ce groupe de travail avaient des rapports très étroits avec celles du groupe de travail sur la politique d'information et qu'une fusion était envisagée.

Elle sera réalisée le 16 juillet 1953 après la décision prise par le Conseil dans sa séance du 8 juillet 1953. Les deux groupes de travail formèrent un groupe mixte sur la politique d'information et de coopération culturelle qui dès sa troisième réunion prit le nom de Comité de l'information et des relations culturelles.

Les documents du groupe de travail AC/31 se répartissent en :

- 18 documents cotés AC/31 D/1 à 18
- 5 comptes rendus de réunions AC/31 R/1 à 5

Ils sont reproduits sur le microfilm 58 et déclassifiés. Ils sont inventoriés (annexe V-18-2). Nous en recommandons la mise en lecture publique.

**c) Groupe de travail mixte sur la politique d'information et la coopération culturelle  
appelé par la suite Comité de l'Information et des Relations culturelles**

**Joint working group on information policy and cultural cooperation subsequently renamed, Committee on Information and Cultural relations**

**AC/52**

**1953-1958**

Le 26 juin 1953, le Secrétaire général présenta au Conseil un memorandum (CM(53)88) par lequel il préconisait, dans le cadre de l'application

de l'article 2, la fusion du groupe de travail sur la politique de l'Information avec le groupe de travail sur la coopération sociale et culturelle ; il exprimait aussi le souhait que le maximum de Représentants permanents prennent une part active aux travaux de ce nouveau groupe de travail.

Dans sa séance du 8 juillet 1953 (CR(53)34 point V), le Conseil approuva la fusion des deux groupes de travail en un groupe de travail mixte sur la coopération culturelle et la politique d'information. M. WILGRESS, nouveau Représentant permanent du Canada avait été désigné pour assumer les fonctions de Président, et M. FARQUHARSON, Directeur du service de l'information, celle de vice-président.

Le mandat du groupe mixte fut établi, transmis au Conseil par CM(53)118 et approuvé par celui-ci le 2 septembre 1953 (CR(53)40). Le groupe prit alors le titre de Comité de l'Information et des Relations culturelles (Committee on Information and Cultural relations).

Il était "chargé d'examiner les moyens qui, dans l'immédiat et à long terme, sont de nature à faire mieux connaître à l'opinion publique les buts de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord dans tous les domaines couverts par ce traité, à appuyer l'Organisation dans la poursuite de ces buts et à soumettre au Conseil des recommandations appropriées quant aux mesures à prendre à cette fin". Il était particulièrement recommandé de resserrer les liens entre les peuples de cette Communauté, d'étudier les moyens de faire échec à la propagande contre l'OTAN. Le Comité relevait directement du Conseil, devait lui faire rapport.

Ce comité avait donc une double tâche : l'information et les relations culturelles :

a) en matière d'information, le Comité travaillait avec le Service de l'information. Il donnait son avis sur l'aspect politique des activités proposées par le Service. Les programmes établis chaque année de 1954 à 1958 montrent le développement de ces activités :

Le programme de 1954 fait mention de relations avec la presse et de voyages de journalistes, de publications telles que le manuel de l'OTAN et le bulletin d'informations, de programmes radio, de films de photos, d'expositions. En 1958, on constate un accroissement de l'activité et de nouvelles actions : les relations avec le public se sont beaucoup développées : voyages et échanges de personnes dans les pays OTAN, visites, information des forces armées, activités visant la jeunesse, conférences pour dirigeants de syndicats, conférence de responsables des programmes de télévision. Le nombre des publications réalisées par l'OTAN, a augmenté ; la distribution de documentation aux stations de télévision et de radio, sous forme de films, photographies, s'est accrue ; des

traductions de films furent entreprises... Les documents sont rassemblés sous la cote AC/52.

Un des sujets auxquels s'attacha plus particulièrement le Comité de l'information et des Relations culturelles fut la propagande anti-soviétique. Aussi la proposition grecque du 14 mai 1958 tendant à créer un Comité d'étude de la propagande soviétique reçut-elle un accueil favorable du Comité. Dès le 22 mai 1958 se réunit un "groupe de travail sur la proposition de la délégation grecque" (working group on the proposal by the Greek delegation).

Des quatre réunions tenues par ce groupe de travail, il ressortit que l'OTAN reconnaissait être mal informée de l'usage fait par chaque pays membre des informations envoyées par ses soins. Le groupe de travail proposa d'adresser à ce sujet un questionnaire à chaque pays membre. Ce qui fut fait dès juillet 1958 sous l'égide du Comité. En octobre bon nombre de réponses étaient parvenues au Comité qui décida de discuter de la question au cours de la cinquième conférence des chefs de services nationaux de l'information qui se tint du 21 au 24 octobre 1958. (voir le rapport définitif du groupe de travail AC/52 D(58) 52 du 31 octobre 1958).

Les documents du groupe de travail sur la proposition grecque ont reçu la cote AC/52 (SP), on recense ;

- 6 documents cotés AC/52 (SP) D/1 à 6
- 1 relevé de décisions AC/52 (SP) R/1
- 2 documents de travail AC/52 (SP) D/1 et 1 rev

Ils sont inventoriés (annexe V-18-3/5). Ils sont reproduits sur le film 234, ils sont classifiés.

Pour une étude complète sur la proposition grecque, il conviendra de consulter aussi les documents de la série AC/52 D et R relatifs au sujet.

b) En matière culturelle, le Comité s'est attaché à définir une politique pour donner une impulsion à son action. Les deux principales étapes sont 1) le rapport Reininck en 1954 et 2) la réunion des hauts fonctionnaires des pays de l'OTAN chargés des activités culturelles en 1956.

1) Le rapport du groupe de travail sur la coopération sociale et culturelle (CM(53)25) du 25 mars 1953 insistait sur la nécessité d'inviter les pays membres à intensifier leur coopération sur le plan culturel et était parvenu à la conclusion "que la tâche primordiale et essentielle qui s'impose, consiste à effectuer un examen technique approfondi des liaisons culturelles établies entre les pays membres et tout particulièrement entre ceux qui sont situés de part et d'autre de l'Atlantique". Le Conseil approuva les conclusions de ce document et il s'ensuivit à l'initiative de la délégation britannique, le dépôt par le Comité de l'Information et des Relations culturelles d'un nouveau rapport CM(54)15 du 26

février 1954 qui mettait en avant la nécessité de confier à un expert une étude approfondie sur le sujet.

Le Conseil donna son accord et le 3 mars 1954 (CR(54)7 point III), il invita le Secrétaire général à nommer le Dr REININK (Pays-Bas) en qualité de Conseiller culturel à titre temporaire chargé d'établir un rapport sur les mesures précises à envisager.

Le 21 juillet 1954, le Dr REININK remettait son rapport (AC/52-D/53) au Secrétaire général ; il y préconisait de renforcer la coopération culturelle par des actions dans les domaines de l'enseignement des sciences, des arts, de l'information, des armées, des échanges de personnes et ajoutait des propositions destinées à dissiper les préjugés populaires.

Le Comité, chargé par le Conseil d'examiner le rapport, dressa une liste prioritaire et il fut décidé d'examiner plus particulièrement les projets suivants : création de chaires d'études atlantiques, écoles d'été dans les universités, bourses d'études (fellowship) et de recherches (scholarship) (voir les documents AC/52-R/25 à 28 de novembre 1954 à février 1955).

Si toutes les suggestions du Dr REININK n'ont pu être retenues dès l'origine, on peut cependant affirmer que son rapport est à l'origine du développement des activités du Comité de l'Information et des Relations culturelles ; tout particulièrement dans le domaine des bourses.

2) La deuxième étape du développement de l'activité du Comité de l'Information et des Relations culturelles débuta par la réunion des hauts fonctionnaires des pays de l'OTAN chargés des activités culturelles patronnées par les gouvernements (meeting of senior officers in NATO countries concerned with government-sponsored cultural activities).

Le 23 avril 1952 (AC/52-R/53 point IV) le Comité de l'Information et des Relations culturelles décida de donner suite à la proposition britannique du 12 mars 1956 (AC/52-D/163) d'organiser une telle réunion en vue de donner une nouvelle impulsion au programme culturel. Cette proposition fut approuvée par le Conseil lors de la session ministérielle de mai 1956 et la réunion des hauts fonctionnaires eut lieu du 10 au 12 juillet 1956 sous la présidence du Dr REININK.

Les participants conclurent en préconisant diverses actions (voir AC/52-D/178 du 31 juillet 1956) : quelques unes avaient déjà reçu un début de réalisation (bourses d'études et de recherche, cours d'été), les autres étaient à développer ou à créer : traduction de publications scientifiques soviétiques, extension des échanges de personnes aux chefs de groupements de syndicats et de mouvements de jeunesse, organisation de débats consacrés aux aspects

de la communauté atlantique, réunion d'une conférence atlantique de la Table ronde...

Toutes ces propositions furent examinées par le Comité dans l'intention d'étudier les moyens d'y donner suite (voir AC/52-R/60 et 61 des 11 et 27 septembre 1956).

Cette conférence fut unique, ainsi qu'il en avait été décidé à l'origine. Elle permit de mettre en oeuvre de nouvelles actions.

Les documents de la conférence ont reçu la cote AC/52(CE) ; ils se répartissent en :

- 21 documents cotés AC/52 (CE) D/1 à 21
- 5 documents de travail AC/52 (CE) WP/1 à 3

y compris les versions révisées. Ils sont reproduits sur le film 127, inventoriés annexe V-8-3/6 et déclassifiés par DN 81/23.

Pour une étude de la question, il est nécessaire de consulter aussi les documents de la série AC/52 s'y rapportant.

Ainsi dirigées, les activités culturelles du Comité de l'Information et des Relations culturelles furent variées.

Nous citerons en premier lieu les bourses :

L'idée d'un programme de bourses remonte, comme nous l'avons vu, au rapport du Dr REININK. Le Conseil approuva l'établissement d'un tel programme et autorisa le Comité à réunir un groupe d'experts chargés d'étudier les moyens pratiques de lancer le projet (CR(55)25 point II, réunion du 8 juin 1955).

Le 21 septembre 1955 (CR(55)38 point II), le Conseil approuva le rapport des experts et un comité de sélection des boursiers se réunit dès le 15 mars 1956. Le premier programme avec onze bourses d'études et cinq bourses de recherche était lancé pour 1956-1957. Un deuxième programme pour 1957-1958 avec dix bourses d'études et six bourses de recherche devait suivre. Le troisième programme pour 1958-1959 abandonna les bourses de recherche et comptait onze bourses d'étude.

Signalons qu'en 1958, en raison de peu de satisfaction données par les résultats des programmes des bourses, il fut envisagé de supprimer ce programme (voir AC/52-D(58)7 et AC/52-R(58) 8 point II), pour le confier à un Institut Atlantique qui serait à créer. Le rapport rédigé dans ce sens (CM(58)133 du 3 novembre 1958) ne fut pas retenu par le Conseil qui se rangea à l'avis du

Secrétaire général qui avait jugé les propositions insuffisantes. Le programme initial de bourses pour 1958-1959 fut donc maintenu. Ce ne fut qu'en 1959 qu'intervint la création du Comité d'études Nord-Atlantique (North Atlantic studies committee) qui procéda à la sélection des boursiers.

Les documents relatifs à l'activité du Comité de l'Information et des Relations culturelles en matière de bourses ne font pas l'objet d'une série spéciale ; ils sont cotés avec les documents du Comité AC/52.

Une autre activité culturelle du Comité, préconisée par le Dr REININK, consista en cours d'été dans les Universités. L'université d'Oxford en 1956, puis l'université de Princeton en 1957 accueillirent des étudiants. Le projet fut abandonné en 1961. Les documents relatifs à ce sujet font aussi partie de la série AC/52.

Le troisième projet du Dr REININK retenu par le Comité à savoir : la création de chaires d'études universitaires n'a pas abouti. Pour y remédier une proposition britannique (AC/52-D/150 et 186) de créer des bourses d'enseignement universitaire à l'étranger (visiting professorships) fut soumise au Comité qui le 29 juillet 1956 (AC/52-R/61) décida l'installation d'un groupe de travail. Le groupe de travail qui avait pour mandat (AC/52-D/195 du 12 octobre 1955) d'étudier le projet britannique, se mit au travail et prépara un premier programme qui fut lancé pour 1958-1959 (AC/52-R/75 et AC/52-R(58)3). D'autres programmes devaient suivre.

Parmi les autres activités culturelles du comité on peut citer les cours d'été pour les dirigeants des organisations de jeunesse (summer courses for youth leaders) du 25 au 29 juillet 1955 (voir AC/52 R/36 et 38), une conférence de dirigeants de mouvements de jeunesse (conference for youth leaders) du 23 au 27 juillet 1956 (AC/52 R/53 à 58 et AC/52 D/174) sans compter les études sur les rapports entre la Communauté atlantique et le bloc soviétique, sur les étudiants hongrois réfugiés à l'ouest, la préparation du cinquième puis du dixième anniversaire de l'OTAN, des projets sur des échanges d'étudiants, des voyages, des contacts avec d'autres organisations comme le Collège de l'Europe, l'UNESCO...

Ainsi le Comité de l'Information et des Relations culturelles, qui fonctionne encore, n'a-t-il cessé d'amplifier son activité au cours des années.

\*  
\* \*

Les documents du Comité AC/52 pour les années 1952-1958 se répartissent en :

- 480 documents y compris les versions révisées et les sous cotes :

soient 368 documents cotés AC/52 D/1 à275  
et 112 documents cotés AC/52 D(58) 1 à68

- 106 procès verbaux de réunions cotés :  
AC/52 R/1 à87  
et AC/52 R(58) 1 à19

- 6 notices administratives cotées :  
AC/52 N/1 à5  
AC/52 N(58) 1

- 51 documents de travail (y compris les sous cotes) cotés :  
AC/52 WP/1 à39  
AC/52 WP(58) 1 à6

- 31 documents du Comité - àcirculation interne - cotés ICR soit :

20 memoranda du Secrétaire du Comité

ICR/56/2 à12 (incomplets)  
ICR(57) 1 à11 (incomplets)  
ICR(58) 1 à6

et 11 relevés de décisions du Comité

ICR/RD/1 à13 (dont deux "not issued")

S'ajoutent encore les 9 documents du Groupe de travail sur la proposition grecque AC/52(SP) et les 26 documents de la réunion des hauts fonctionnaires chargés des activités culturelles AC/52 (CE)

Soit un total de 708 documents.

Tous ces documents ont été déclassifiés par DN 81/23. Nous en recommandons la mise en lecture publique. Ils marquent la volonté de l'Organisation d'agir, conformément àl'article 2, par des moyens pacifiques : information - dissuasion, contacts personnels etc...

\*  
\* \*

Certaines activités relevant de l'information et traitées sous l'égide et avec la participation du Comité de l'Information et des Relations culturelles, ont fait l'objet de séries de documents avec une cotation "AC" qui leur est propre.

Il en fut ainsi :

- des conférences des chefs des services nationaux d'information
- de la conférence des directeurs des services de radiodiffusion des pays de l'OTAN
- des conférences sur les problèmes de l'information des forces armées.

## 2) CONFERENCES SUR L'INFORMATION

### **Conférences des chefs des services nationaux d'information Nato conferences on information policy**

**AC/87, AC/124**

**1955, 1957, 1958**

Ces conférences dont la première remonte à avril 1951 étaient destinées à faire le point de l'activité des pays membres en matière de diffusion de l'information.

Rappelons (voir DES(92)1 par. 376 à 379) que la première se tint en avril 1951 à Londres (série AC/1). La deuxième se fit sous l'égide du groupe de travail sur la politique d'information en février 1953. Les documents s'y rapportant font partie de la série AC/24.

La troisième conférence, tenue du 25 au 28 janvier 1955, a produit les documents qui constituent la série AC/87.

La cote AC/124 fut utilisée pour les conférences suivantes (la quatrième conférence en 1957). La conférence de 1958 est répertoriée AC/124(58). Les conférences suivantes porteront également la cote AC/124 avec l'indication de l'année.

Les documents de la série AC/87 à savoir :

- 29 documents AC/87 D/1 à 11 y compris les sous cotes
- 1 procès verbal de réunion AC/87 R/1
- 3 documents de travail AC/87 WP/1 à 3

sont inventoriés annexe V-19-1.

Les documents de la série AC/124 comprennent :

- 22 documents AC/124 D/1 à 10 y compris les sous cotes

- 1 procès verbal de réunion AC/124 R/1
- 4 documents de travail AC/124 WP/3 à6

inventoriés annexe V-19-2.

Les documents cotés AC/124 (58) se répartissent entre :

- 1 agenda AC/124 A(58) 1
- 15 documents AC/124 D(58) 1 à9 y compris les sous cotes inventoriés annexe V-19-3.

Tous ces documents sont reproduits sur les films 136 et 2930. Ils sont déclassifiés par DN 81/23, nous recommandons leur mise en lecture publique.

### 3) CONFERENCE SUR LA RADIODIFFUSION

#### **Conférence des directeurs des services de radiodiffusion des pays de l'OTAN**

#### **Nato conference for radio officials**

**AC/77**

**15-17 juin 1954**

Dans le souci d'utiliser les ondes pour mieux faire connaître l'OTAN, plus particulièrement à l'occasion de son cinquième anniversaire, le Comité de l'Information et des Relations culturelles décida, au cours de sa séance du 25 mars 1954 (AC/52-R/15), d'organiser une conférence générale de la radiodiffusion d'après les propositions que lui ferait le Service de l'Information.

Ainsi se réunit les 15 et 17 juin 1954, au Palais de Chaillot, une conférence des directeurs des services de radiodiffusion des pays de l'OTAN sous la présidence du Directeur de l'Information de l'OTAN.

Dans le rapport que le Directeur de l'Information fit au Conseil, il se félicita du succès de ces journées qui avaient permis d'établir des liens avec les participants en vue d'une collaboration suivie.

Les documents de cette conférence ont été cotés AC/77, ils se répartissent en :

- 7 documents AC/77 D/1 à7
- et 1 procès verbal de réunion AC/77 R/1

Ils sont reproduits sur le film 133 et inventoriés annexe V-20. Ils ne portent pas de classification.

Jusqu'en 1958, il ne semble pas que le Comité d'Information et des Relations culturelles ait organisée une deuxième conférence. Du 2 au 4 décembre 1958 se tiendra une conférence radio-télévision sous l'égide du Comité d'information et des relations culturelles dont les documents font partie de la série AC/52.

#### 4) INFORMATION DES FORCES ARMEES

##### **a) (première) Conférence de l'OTAN sur les problèmes de l'information des forces armées et de leurs relations avec la population civile**

##### **NATO conference on troop information and military community problems**

**26-30 octobre 1953**

**AC/58**

Déjà en 1941, lors de l'installation de son quartier général à Londres, le Général EISENHOWER avait insisté sur l'importance des bonnes relations qui devaient exister entre les troupes alliées et la population civile. Plus tard, l'arrivée des troupes de l'OTAN en Europe posa naturellement des problèmes dans les relations avec la population locale : problèmes d'ordre politique (propagande communiste), social (relations avec une société parfois peu accueillante et aux habitudes et aux goûts différents), économiques (logements, approvisionnements), linguistique.

En 1953, à une époque où l'OTAN avait déjà réalisé de nombreux progrès d'ordre militaire et où la lutte s'engageait dans une phase idéologique, l'accent fut davantage mis sur la nécessité d'une cohésion et d'une compréhension mutuelle entre les forces de l'OTAN et la population du pays d'accueil. Ce fut dans le but de discuter des difficultés rencontrées, de rechercher des solutions de la part de l'OTAN et de stimuler des actions nationales que le nouveau Comité de l'Information et des Relations culturelles s'attacha dès septembre 1953 à l'organisation d'une conférence sur les problèmes de l'information des forces armées et de leurs relations avec la population civile. (Nato Conference on troop information and military community relations problems). AC/52 D/9 rev et D/16 des 9 et 26 septembre 1953.

Une première conférence se tint à Paris au Palais de Chaillot du 26 au 30 octobre 1953 sous la présidence de M. WILGRESS (Canada) en présence de Lord ISMAY et du Général GRUENTHER (SHAPE). Elle réunit un grand

nombre de représentants des pays de l'OTAN ainsi que des représentants militaires de l'Organisation.

Ce fut un échange de vues réussi. Des solutions telles que cours de langue, brochures, conférences, films, voyages furent étudiées en vue de l'instruction des troupes sur la langue, les usages, les ressources du pays hôte.

Le Conseil reçut les recommandations de la Conférence sous la forme du memorandum CM(53)139 du 30 octobre 1953 et les approuva.

Les documents de cette première conférence cotés AC/58 déjà recensés au paragraphe 384 du DES(92)1 se répartissent en :

- 18 documents cotés AC/58 D/1 à 18
- 1 compte rendu de réunion AC/58 R/1
- 1 notice AC/58 D/1
- 1 document de travail AC/58 WP/1

Ils sont reproduits sur le film 59 et déclassifiés par DN 81/23. Ils sont inventoriés annexe V-21-1.

**b) Deuxième conférence OTAN sur les problèmes de l'information des forces armées et de leurs relations avec la population civile.**

**Second NATO conference on troop information and military community relations**

**20 février - 3 mars 1955**

**AC/90**

Les relations qui se sont établies entre les gouvernements membres de l'Organisation sur la question de l'information des forces armées, à la suite de la première conférence d'octobre 1953, ont été une grande source d'encouragement pour le service de l'Information de l'OTAN qui suggéra dans le document AC/52 D/17 du 7 mai 1954 de réunir une deuxième conférence sur le même sujet.

Cette deuxième conférence, organisée également sous l'égide du Comité de l'Information et des Relations culturelles, se réunit au Palais de Chaillot du 28 février au 3 mars 1955. Elle étudia les résultats obtenus depuis la première conférence en même temps que les mesures qui restaient encore à prendre et proposa des projets : films, manuels, etc... Elle prépara un rapport soumis au Conseil par CM(55)30 du 3 mars 1955.

Les documents cotés AC/90 se répartissent en :

- 8 documents cotés AC/90 D/1 à 8
- 1 document de travail AC/90 WP/1

Il ne semble pas qu'un compte rendu séparé ait été établi.

Les documents sont reproduits sur le film 136. Ils sont déclassifiés par DN 81/23 et inventoriés annexe V-21-2.

### **c) Cours pour officiers chargés de l'Information NATO troop Information course**

**AC/93**

**1955**

Parmi les solutions envisagées lors des Conférences sur les problèmes de l'Information des forces armées figurent en bonne place les cours pour officiers chargés de l'information des forces armées. Ces cours, autorisés par le Conseil, furent organisés par la division de l'Information sous l'égide du Comité de l'Information et des Relations culturelles (voir AC/52 D/55 et 60 des 13 et 27 septembre 1954 ; AC/52 R/22 point VI, R/25 point VI).

La première série de cours eut lieu du 15 au 24 novembre 1954 ; les cours ont porté sur les principales activités de l'OTAN ainsi que sur les relations avec la population civile, la politique étrangère soviétique. Ils ont été assortis de visites au SHAPE et à Fontainebleau, etc...

Les documents produits à cette occasion n'ont pas été filmés.

Devant le succès remporté par la première série de cours, une deuxième série fut organisée du 20 au 29 juin 1955, toujours sous l'égide du Comité de l'Information et des Relations culturelles (AC/52 D/85 rev du 31 mars 1955 ; AC/52 R/30 et 36). Seul le compte rendu de la réunion de clôture, au cours de laquelle ont été formulés des commentaires et des suggestions de la part des participants, est consigné dans le document coté AC/93. Il est l'unique document de la série. Il est reproduit sur le film 138, il est inventorié (annexe V-21-3) et est déclassifié par DN 81/23.

Par la suite, la cote AC/93 a été abandonnée, les documents relatifs à ces cours sont inclus dans la série des documents du Comité de l'Information et Relations culturelles (voir par exemple AC/52 D/165 du 17 mars 1956).

## CONCLUSION

La grande majorité des documents rassemblés dans cette partie V traitent des activités de l'OTAN en application de l'article 2. Font cependant exception les deux groupes de travail AC/54 et AC/96 sur les déserteurs et sur les prisonniers de guerre.

Toutes les autres séries ont pour objet les questions politiques économiques, culturelles et l'information. Ces études se sont développées à la fin des années 50, une fois accompli un important effort militaire. Si le Comité sur les tendances de la politique soviétique a fonctionné dès 1952, on constate que le Comité des Trois a été installé en 1956, le Comité politique et le Comité économique en 1957 et que c'est surtout à partir de 1955-1956 que l'action du Comité des Relations culturelles et de l'Information a pris de l'ampleur.

Tous ces documents sont déclassifiés sauf les documents CPC, CES et CIC dont nous recommandons la déclassification ; leur caractère politique et leur date de création 1958 plaident dans ce sens.

Nous exprimons donc l'avis que les documents de ce chapitre traitant des questions politiques, économiques, culturelles et de l'information, dont l'intérêt historique est évident, pourraient être mis en lecture publique.

Nous appelons l'attention sur les deux groupes de travail déjà mentionnés (déserteurs et prisonniers de guerre) dont les documents sont toujours classifiés. A l'époque ces deux affaires étaient restées pendantes ; les dossiers sont vraisemblablement encore ouverts.

Le nombre total des documents inventoriés dans cette partie V (c'est-à-dire les annexes V-9 à 21) est de 1265. Si ce chiffre était jugé un peu élevé pour une mise en lecture publique en une seule fois, ces documents pourraient faire l'objet de deux tranches :

- l'une de 383 documents (ou 353 si l'on excepte les séries sur les déserteurs et les prisonniers de guerre) constituée par les documents des Comités à caractère politique et économique ainsi que ceux sur la préparation du Conseil et l'article 2 (annexes V-9 à 16 ou 17) ;

- l'autre regrouperait les 882 documents restants, c'est-à-dire l'ensemble des Comités à caractère culturel et d'information (annexes V-18 à 21).